

# SNEP INFO REUNION - SNEP INFO REUNION -

SNEP FSU REUNION  
Résidence les Longanis  
Bâtiment C appartement 4  
7 boulevard Mahatma Gandhi  
97490 SAINTE CLOTILDE  
0262 12 85 06  
snep.reunion@wanadoo.fr  
<http://blog.snep-reunion.org/>



N° 48 – SEPTEMBRE 2019

## SOMMAIRE:

- Page 2 : édito
- Page 3 : actu SNEP
- Page 4/5/6/7 : dossier secteur sport
- Page 8&9 : carte des points
- Page 10&11 : mouvement 2019
- Page 12 : bilan syndicalisation
- Page 13 : commission de réforme
- Page 14 : sport scolaire
- Page 15&16 : fiche de syndicalisation

2 encarts : calendrier SNEP et FSU 18/19



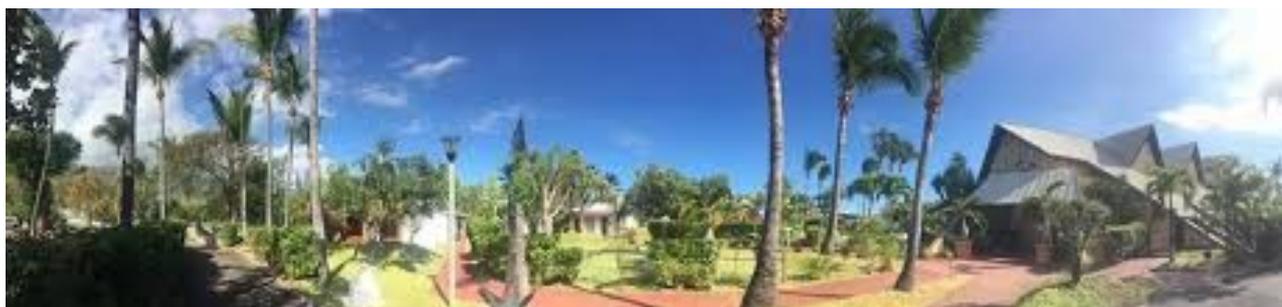
Déposé le:



## ASSEMBLEE GENERALE DU SNEP FSU

LE VENDREDI 27 SEPTEMBRE  
AU COGOHR DE TROIS BASSINS

*Contactez le SNEP FSU pour vous inscrire*



En préambule de cet édito de rentrée, le SNEP FSU Réunion tient à souhaiter la bienvenue aux collègues entrant dans notre académie et une bonne rentrée à toutes et tous. Cette dernière aura d'ailleurs été marquée par la visite du Ministre de l'Education Nationale JM Blanquer pour la troisième année consécutive.

Nous retiendrons de cette visite une vaste opération de communication au cours de laquelle les sujets brûlants, notamment la réforme des programmes en lycée et du baccalauréat, auront été soigneusement évités. Aucun lycée général et technologique visité durant les 2 jours! On croit rêver...

Après deux années de réformes imposées sans concertation et de façon autoritaire, au cours desquelles toutes les critiques furent qualifiées de « bobards » par notre ministre, la nouvelle stratégie gouvernementale prétend s'appuyer sur le dialogue et l'écoute.

Ce changement de ton ne dupera personne. La perspective d'une fin de mandat compliquée et les récents mouvements sociaux obligent le gouvernement à adapter son mode de communication. Peu d'espoir cependant de voir la politique libérale s'infléchir à court terme.

A ce sujet, la loi de transformation de la fonction publique votée le 20 août risque de changer profondément l'équilibre des pouvoirs dont le paritarisme représente la pierre angulaire. Sous couvert d'une gestion de « proximité », le renforcement des pouvoirs hiérarchiques directs et l'individualisation des carrières auraient pour conséquence de renforcer les tensions dans les établissements ainsi qu'un traitement inéquitable des collègues liés à l'affaiblissement du pouvoir de vérification des organisations syndicales représentatives.

Pourtant, si la loi est votée, les décrets d'applications permettant « d'opérationnaliser » la loi restent à paraître.

Il est donc important dans ce contexte que les organisations syndicales, notamment la FSU, puissent

établir un rapport de force afin que le paritarisme continue de garantir l'équité de traitement entre fonctionnaires.

Concernant la réforme des lycées et de la voie professionnelle entrant en vigueur cette année, l'EPS à l'instar de toutes les disciplines générales subit une baisse des horaires en LP. Dans les LGT, si les horaires obligatoires sont maintenus, le champs de notre discipline est attaqué avec la suppression des enseignements d'exploration, de complément et de l'option facultative. Tous ces « plus » en EPS sont remplacés par l'enseignement optionnel avec une perte sèche en terme d'horaires.

De nombreux élèves bénéficient pourtant de ces dispositifs grâce à l'action et au volontarisme des collègues. Il faudra donc être présent dans les CA pour défendre le principe d'une option EPS. Le SNEP FSU sera à vos cotés pour vous aider et agir dans les instances académiques.

Cette année sera également marquée par le renouvellement des élus au Conseil Régional de l'UNSS auquel le SNEP FSU est particulièrement attaché. Vous serez très prochainement appelés à voter pour une des listes constituées par des collègues qui seront vos représentants pour les 4 prochaines années. L'article en page 11 de ce bulletin vous permettra de comprendre le fonctionnement et les enjeux de cette instance.

Vous trouverez également dans ce bulletin un dossier spécial sport qui vous éclairera sur les combats menés par les collègues militants du secteur sport au SNEP FSU, sur le plan local et national.

Pour conclure, si le contexte actuel est difficile pour le mouvement syndical, avec une volonté de l'affaiblir, il est plus que jamais important **d'agir collectivement !** Adhérer au SNEP FSU est la garantie d'être défendu, formé et informé. C'est également le premier acte militant pour la défense de l'Ecole de l'EPS et du sport scolaire.

**Alors, rejoignez-nous en adhérant au SNEP FSU dès la rentrée !**

Le co-secrétariat académique

## ACTU SNEP RENTR2E

### ENQUETES SNEP

Comme chaque année, le SNEP FSU Réunion vous sollicitera pour remplir différentes enquêtes afin de recueillir des données et informations diverses. Ces dernières nous seront utiles pour les confronter avec les chiffres dont dispose l'administration. Ceci permettra de relever de possibles non respect statutaires, des postes cachés...

C'est pourquoi, nous vous invitons à remplir dès maintenant l'enquête de rentrée que nous vous avons communiqué par mail (de préférence par le coordinateur) si vous ne l'avez pas encore fait.

### UNSS

Le SNEP FSU Réunion tient à souhaiter la bienvenue à Yves HUGUET qui vient d'être nommé en tant que Directeur Régional Adjoint UNSS. Il s'agit d'une première pour notre académie, largement sous dotée en moyens mis à disposition par l'UNSS Nationale. C'était une revendication que défendait le SNEP depuis plus de 20 ans qui se voit enfin concrétisée. Lors des différentes instances académiques, le SNEP FSU est parallèlement intervenu pour que les moyens mis à dispositions par l'académie (les chargés de missions UNSS) soient conservés à l'identique des précédentes années.

### REFORME DU LYCEE ET SPORT SCOLAIRE

Le SNEP FSU Réunion a été alerté d'un courrier envoyé par un proviseur à l'ensemble de ses homologues pour faire la promotion d'enseignements facultatifs dans le cadre de la réforme du lycée (arts plastiques, histoire des arts et musique) qui se dérouleraient les mercredis après midi. Ces enseignements entreraient de fait, en concurrence avec l'UNSS et le sport scolaire. Le SNEP FSU est immédiatement intervenu auprès de l'inspection pédagogique régionale et du Recteur pour dénoncer la méthode employée et rappeler la réglementation.

A ce sujet, la réforme des lycées n'impose pas plus qu'avant de positionner des cours le mercredi après-midi. **La note de Service du 21/03/2016 fait toujours référence.** Elle précise : «  *dans tous les établissements, le chef d'établissement veille, en lien avec les enseignants d'EPS animateurs d'AS, à ce que les meilleures conditions soient réunies pour le déroulement des activités organisées dans le cadre du sport scolaire. La libération du mercredi après-midi, comme temps dévolu aux activités de l'association et aux compétitions organisées par l'UNSS est une des conditions nécessaires à l'existence et au développement du sport scolaire. »* Utilisons-la pour qu'aucun mercredi ne soit confisqué aux élèves.

### CONTRACTUELS

8 Depuis plusieurs années, notre académie est confrontée au manque de titulaires dans toutes les disciplines et notamment en EPS. Le recours aux personnels non titulaires n'a donc cessé d'augmenter. C'est pourquoi, le SNEP FSU réunion a fait le choix de créer un secteur qui vous est spécifiquement dédié afin de vous aider et former au sujet de vos droits et devoirs. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises depuis la rentrée auprès de l'administration pour rétablir certaines situations non réglementaires (forfait AS "oublié", heures de décharges pour les compléments de service dans 2 communes...). Preuve de notre action permanente, vous êtes plus de 50% à adhérer au SNEP FSU.

En ce début d'année scolaire, plusieurs dizaines de contractuels sont actuellement en poste pendant que d'autres restent dans l'attente d'un appel du rectorat pour effectuer un remplacement. Cette situation génère bien évidemment des inquiétudes. Si vous êtes dans cette situation et avez besoin d'aides ou conseils, n'hésitez pas à prendre contact avec le SNEP FSU.

## SNEP FSU - SECTEUR SPORT

Ces derniers mois, l'activité du SNEP-FSU a été ininterrompue et, dans un contexte marqué par des attaques tous azimuts que nous combattons, nous entendons aussi être toujours forts de propositions renouvelées et ambitieuses pour le service public du Sport.

Les chantiers en cours, qu'il s'agisse des questions les plus générales telles que la Fonction Publique ou des sujets spécifiques à Jeunesse et Sports, sont tous potentiellement lourds de conséquences pour les PTP (personnel technique et pédagogique) comme pour le devenir du ministère. S'agissant de la méthode, un nouveau mode de traitement est mis en œuvre : on pseudo concerte, les lobbies sont encouragés et les petits arrangements entre amis aussi, la presse devient le vecteur central de la diffusion d'informations parcelaires voire tronquées,.... Nous ne l'acceptons pas !

Le SNEP-FSU privilégiera toujours la professionnalité des personnels comme l'expertise des agents de l'Etat pour co-construire avec eux les solutions qui s'imposent, celles qui vont dans le sens de l'intérêt général, en accord avec les valeurs qui sont communes à la majorité d'entre nous. C'est ainsi que nous mettons au débat nos propositions sur le pôle éducatif, visant à renforcer nos spécificités JS face à la tentation de réorienter nos missions autour de la mise en place du Service National Universel (SNU) notamment.

Fort de l'encouragement que nous confèrent nos progrès de syndicalisation cette année (la FSU gagne un 3<sup>ème</sup> siège au CTM JS !), nous continuerons à dire ce que nous avons à dire, nous déciderons avec les PTP des actions qui s'imposent et leur gradation sera proportionnelle à la violence des coups portés.

Gwenaëlle NATTER, secrétaire nationale SPORT



### **Création de l'Agence Nationale du Sport (ANS), adieu CNDS...**

L'ANS a été créée en dépit de nos mises en garde unanimes « contre » en CTM JS et des réserves portées par le Conseil d'Etat. Il s'agit désormais de limiter son champ d'intervention pour que l'Agence, si elle devait perdurer, intervienne en complémentarité du Ministère, et non en concurrence avec lui !

### **Le pôle éducatif selon le SNEP-FSU**

Le SNEP-FSU se situe aux convergences des différentes politiques sportives : EPS, sport scolaire et sport dans la société. Ainsi le SNEP-FSU a, de longue date, joué un rôle pro actif avec des propositions d'organisations du sport en France (cf. dossier central du bulletin SPORT d'avril 2018).

Nous avons poursuivi notre réflexion (cf. bulletin SPORT de juillet 2019), prenant en compte l'évolution du contexte. Si les missions JS vont évoluer, notamment au regard de la responsabilisation des fédérations et de l'apparition de l'ANS qui est chargée des missions historiques du ministère (sport de haut niveau et sport pour tous), la proposition d'organisation faite reste d'actualité :

Un ministère sport ou jeunesse et sports de plein exercice

Des missions spécifiques JS

Des équipes JS travaillant dans des entités JS au sein des services de l'Education Nationale

Des coopérations entre ministères et avec d'autres acteurs du sport (qu'ils soient ou non intégrés à l'agence...)

Des équipes projets ou les PTP ont une place, qu'ils soient CAS, CTS (statut actuel ou modifié) ou formateurs, qu'ils interviennent sur des missions de développement du sport, sur

le régalien (sécurité) ou sur la formation/certification

### **La filière des formations JEPS**

Les missions emblématiques du ministère relatives au sport de haut niveau et au développement des pratiques transférées à l'ANS, il ne restait plus qu'à notre tutelle la mission de formation constituée par les diplômés JEPS... Et bien non, pas du tout !

Un bouleversement total de la formation aux métiers du sport est à venir ! Les travaux sont déjà lancés dans une opacité réelle.

Le SNEP-FSU défend les diplômés JS qui garantissent, outre la sécurité des pratiquants et des tiers ainsi qu'une expertise pédagogique, des compétences de gestion, de développement, d'innovation. C'est un gage d'insertion professionnelle viable, de qualité des prestations et d'accompagnement de l'évolution des pratiques.

Le SNEP-FSU ne peut accepter la précarisation des éducateurs sportifs, leurs sous qualifications et encore moins se voir imposer pour des raisons purement politiques la mise en place de formations. Le sport ne doit pas devenir uniquement un produit de consommation. Nos formations doivent garantir un niveau de prestation respectant l'intégrité du pratiquant et suscitant un engagement de sa part.

Le SNEP-FSU a fait part de son analyse et de ses craintes et revendique le maintien d'un service public de formation (seul garant de la sécurité, de la qualité éducative et de l'égalité) et va continuer à suivre ce dossier de près.

## SNEP FSU - SECTEUR SPORT

### Et à La Réunion...

Au revoir Monsieur BRUNA !

Après deux ans, le Directeur du CREPS s'en va...

Cette annonce a été faite par l'intéressé lui-même aux personnels du CREPS dans un courrier en date du 30 juillet 2019, courrier pour le moins laconique :

*« Je vous informe que j'ai décidé de mettre fin à mon détachement sur le poste de directeur du CREPS pour des raisons familiales et personnelles à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019. »*

Depuis l'an dernier, le SNEP-FSU a alerté la DRH sur la situation du CREPS de La Réunion. Les arrêts de maladie se sont multipliés sur place, les agents mettant en cause le management du directeur. Le SNEP-FSU a demandé à la DRH d'intervenir rapidement et de soutenir les agents dans leurs démarches.

Après de longs mois de souffrance et de combats, pour certains d'entre eux accompagnés par le SNEP-FSU dès le départ, les collègues PTP du CREPS ont à cœur de retrouver un peu de sérénité, un climat apaisé. Leur situation reste à suivre de près, tout n'est pas joué.

### Le SNEP-FSU a besoin de vous !

L'actualité a été riche ces derniers mois : nombreuses circulaires, articles de presse, OTE et AP 2022 toujours d'actualité et non tranchées à l'heure où ce bulletin paraît. L'avenir JS reste incertain.

Au SNEP-FSU, nous continuons à réfléchir, à repositionner JS, à proposer, à débattre et à se mobiliser sur l'ensemble des sujets qui nous concernent de près ou de loin !

Certains considèrent que l'adhésion au SNEP-FSU est « chère », mais n'oubliez pas que nos salaires sont indexés, et que ce sont les cotisations qui nous permettent de mettre en œuvre les actions nécessaires pour défendre la profession (les syndicats ne sont pas subventionnés). Enfin, pour rappel, 66% sont déductibles des impôts. En cas d'adhésion, vous recevrez en début d'année votre justificatif à fournir à l'administration fiscale. Pour ceux qui ne payeraient pas d'impôts (si ça existe !), vous aurez droit à un crédit d'impôts.

### Rejoignez-nous !

Bonne rentrée à tous !

**Anouk Le Guilloux,**  
responsable du secteur sport au SNEP FSU  
Réunion



## SNEP FSU - SECTEUR SPORT

**Elections professionnelles le 12 décembre 2019 !**



La DRH des ministères sociaux ayant été incapable d'organiser les CAP pour les personnels techniques et pédagogiques JS en même temps que les autres scrutins, les élections pour les CAP des PS/CTPS et CEPJ ont été reportées au dernier trimestre 2019.

C'est une liste 100% SNEP-FSU qui sera constituée pour ce scrutin dans tous les corps et classes (PS et CTPS, classe normale, hors classe et classe exceptionnelle), avec normalement deux candidats en poste à La Réunion !

Le signal doit être fort : montrer que les PTP (CAS, CTS, formateurs) n'ont pas baissé les bras et sont bien là, présents et qu'ils font entendre leur voix ! La participation à ce scrutin doit être importante (par correspondance ou à l'urne),

La Loi Fonction Publique attaque les statuts ! Les commissaires paritaires sont garants du respect du droit à la mobilité, d'une transparence dans les actes de gestion.

Le SNEP-FSU est aussi le seul syndicat à vous informer des débats qui s'y déroulent et à vous donner individuellement l'information sur les décisions de carrière prises.

Alors pour que cela continue,

**une seule option : VOTER !!!**

**VOTER SNEP-FSU !!!**



# SNEP INFO REUNION - SNEP INFO REUNION -

## CARTE DES POIN

SAINT DENIS		Barre d'entrée dans la commune (hors mutation intra commune): 94.2 pts		
BAREME	TYPE DE VCEU	N° DE VCEU	ETABLISSEMENT	REMARQUES
94,2	COM	16	CLG BOIS DE NEFLES	
101,2	COM	9	CLG LES MASCAREIGNES	
105	COM REP +	14	CLG ELIE WIESEL DU CHAUDRON	
123	ETB	14	CLG JULIETTE DODU	
149,2	COM	16	CLG LES ALIZEES	
212	ETB	1	CLG EMILE HUGO	
234	ETB	6	CLG LA MONTAGNE	
253	ETB	15	CLG JULIETTE DODU	
306,2	COM	6	LP AMIRAL LACAZE	
464	ETB	1	LP L'HORIZON	
546	ETB	17	LGT BELLEPIERRE	
566	ETB	1	LGT BELLEPIERRE	
730	ETB	1	SEP LYC NORD	

LA POSSESSION		Barre d'entrée dans la commune (hors mutation intra commune): 639.2 pts		
BAREME	TYPE DE VCEU	N° DE VCEU	ETABLISSEMENT	REMARQUES
639,2	COM	14	CLG RAYMOND VERGES	
1958	COM12	5	LPO MOULIN JOLI	Mesure de carte scolaire

LE PORT		Barre d'entrée dans la commune (hors mutation intra commune): 429.2 pts		
BAREME	TYPE DE VCEU	N° DE VCEU	ETABLISSEMENT	REMARQUES
429,2	GEO	14	CLG JEAN LE TOULLEC	
581	ETB	3	LPO LYC JEAN HINGLO	
764	ETB	3	LP LYC LEON LE PERVANCHE	

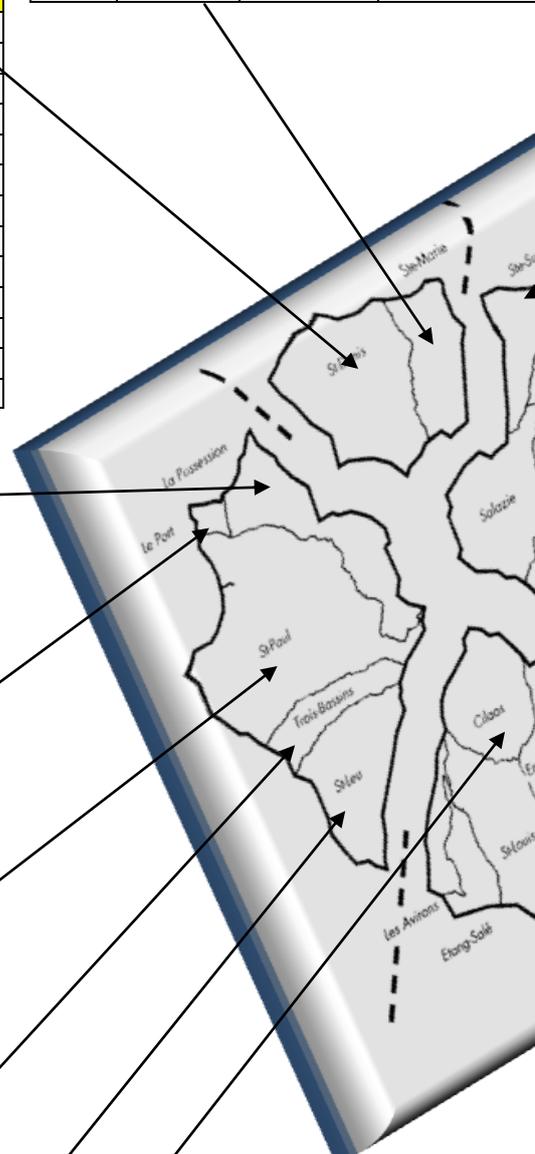
SAINT PAUL		Barre d'entrée dans la commune (hors mutation intra commune): 593 pts		
BAREME	TYPE DE VCEU	N° DE VCEU	ETABLISSEMENT	REMARQUES
593	ETB	7	CLG BERNICA	
600	ETB	1	CLG LES AIGRETTES	
1246	COM	5	SEGPA CLG JULES SOLESSE	
1656	COM	14	CLG L'ETANG SAINT PAUL	Mesure de carte scolaire

TROIS BASSINS		Barre d'entrée dans la commune (hors mutation intra commune): 470 pts		
BAREME	TYPE DE VCEU	N° DE VCEU	ETABLISSEMENT	REMARQUES
470	ETB	1	LPO TROIS BASSINS	Mutation intra commune
851,2	COM	1	CLG TROIS BASSINS	
3138	ETB	9	LPO TROIS BASSINS	Mesure de carte scolaire

SAINT LEU		Barre d'entrée dans la commune (hors mutation intra commune): 653.2 pts		
BAREME	TYPE DE VCEU	N° DE VCEU	ETABLISSEMENT	REMARQUES
653,2	COM	13	CLG LA CHALOUPE	
726	ETB	6	CLG MARCEL GOULETTE	
1300,2	GEO	7	CLG LA CHALOUPE	

CILAOS		Barre d'entrée dans la commune (hors mutation intra commune): 228 pts		
BAREME	TYPE DE VCEU	N° DE VCEU	ETABLISSEMENT	REMARQUES
228	GEO	9	COLLEGE ALSACE CORRE	

SAINTE MARIE		Barre d'entrée dans la com	
BAREME	TYPE DE VCEU	N° DE VCEU	ETABL
66	ETB	12	COLLEGE A



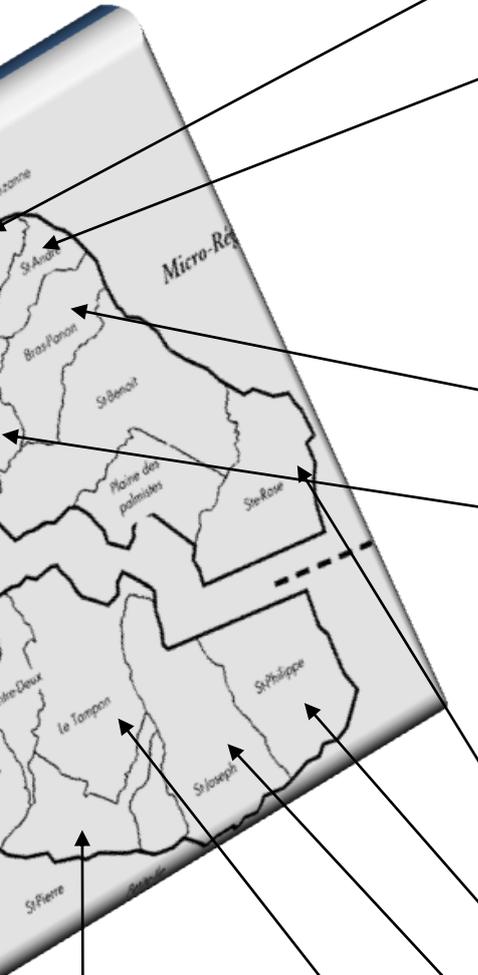
SAINT PIERRE		Barre d'entrée dans la com	
BAREME	TYPE DE VCEU	N° DE VCEU	ETABL
573	ETB	1	CLG ADAR
596	COM	20	CLG PAU
633,2	COM	6	LP FRANCO
744	ETB	1	CLG ADAR

# SNEP INFO REUNION - SNEP INFO REUNION -

## PTS INTRA 2019

Commune (hors mutation intra commune): 66 pts

ÉTABLISSEMENT	REMARQUES
DRIEN CERNEAU	



SAINTE SUZANNE		Barre d'entrée dans la commune (hors mutation intra): 14 pts		
BAREME	TYPE DE VCEU	N° DE VCEU	ETABLISSEMENT	REMARQUES
14	COM	13	SEGPA CLG HYPOLLITE FOUQUE	
88	ETB	10	CLG QUARTIER FRANCAIS	
88	ETB	1	CLG QUARTIER FRANCAIS	
409	ETB	4	CLG QUARTIER FRANCAIS	
1595	ETB	1	CLG QUARTIER FRANCAIS	Mesure de carte scolaire

SAINT ANDRE		Barre d'entrée dans la commune (hors mutation intra): 14 pts		
BAREME	TYPE DE VCEU	N° DE VCEU	ETABLISSEMENT	REMARQUES
14	ACA	150	CLG CAMBUSTON	
61	COM	18	CLG TERRAIN FAYARD	
113	ETB	2	CLG JOSEPH BEDIER	
126	ETB	2	CLG MILLES ROCHES	
132	ETB	7	CLG MILLES ROCHES	
193	ACA	150	CLG CAMBUSTON	
231,2	COM	5	CLG CAMBUSTON	
508	ETB	1	CLG JOSEPH BEDIER	
603	ETB	1	LGT MAHATMA GANDHI	

BRAS PANON		Barre d'entrée dans la commune (hors mutation intra commune): 573 pts		
BAREME	TYPE DE VCEU	N° DE VCEU	ETABLISSEMENT	REMARQUES
573	ETB	1	LPO PAUL MOREAU	

SALAZIE		Barre d'entrée dans la commune (hors mutation intra commune): 159 pts		
BAREME	TYPE DE VCEU	N° DE VCEU	ETABLISSEMENT	REMARQUES
159	ETB	8	CLG AUGUSTE LACAUSSE	

SAINT BENOIT		Barre d'entrée dans la commune (hors mutation intra): 53 pts		
BAREME	TYPE DE VCEU	N° DE VCEU	ETABLISSEMENT	REMARQUES
53	ETB	2	CLG BASSIN BLEU	
88	ETB	1	LYC PATU DE ROSEMONT	
104	ETB	11	CLG HUBERT DELISLE	
131	COM1	17	COLLEGE BASSIN BLEU	

SAINTE ROSE		Barre d'entrée dans la commune (hors mutation intra): 166 pts		
BAREME	TYPE DE VCEU	N° DE VCEU	ETABLISSEMENT	REMARQUES
166	ETB	1	COLLEGE THERESIEN CADET	

SAINT PHILIPPE		Barre d'entrée dans la commune (hors mutation intra): 313.2 pts		
BAREME	TYPE DE VCEU	N° DE VCEU	ETABLISSEMENT	REMARQUES
313.2	GEO	20	CLG VINCENT DE BORY	

SAINT JOSEPH		Barre d'entrée dans la commune (hors mutation intra commune): 593 pts		
BAREME	TYPE DE VCEU	N° DE VCEU	ETABLISSEMENT	REMARQUES
593	ETB	4	LP PAUL LANGEVIN	
666,2	COM	9	LP PAUL LANGEVIN	
710	ETB	2	CLG ACHILLE GRONDIN	

LE TAMPON		Barre d'entrée dans la commune (hors mutation intra commune): 1789.2 pts		
BAREME	TYPE DE VCEU	N° DE VCEU	ETABLISSEMENT	REMARQUES
1789.2	COM	2	CLG LA CHATOIRE	Mesure de carte scolaire

Commune (hors mutation intra commune): 573 pts

ÉTABLISSEMENT	REMARQUES
M DE VILLIERS	
L HERMANN	
MOIS DE MAHY	
M DE VILLIERS	

### ATTENTION!

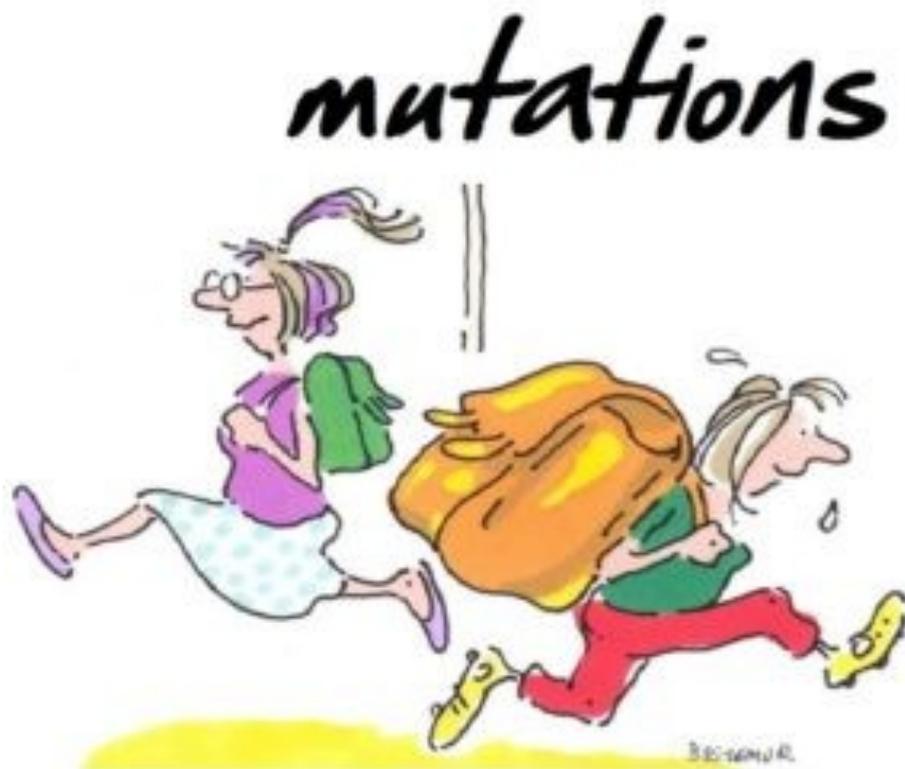
L'intra commune ne concerne que les collègues déjà en poste dans la commune. Si votre barème n'est pas suffisant pour entrer dans une commune, vous ne pouvez pas obtenir de mutation sur un établissement de cette dernière. C'est le même principe qui est appliqué au mouvement inter académique. Si vous n'avez pas le barème pour entrer dans une académie, vous ne pouvez évidemment pas obtenir de mutation quand bien même votre barème est supérieur aux demandeurs de cette dernière.

La commission d'affectation des TZR, Maitres Auxiliaires et non titulaires s'est tenue le 17 juillet. Comme chaque année, les représentants du SNEP FSU étaient présents en cette période de congés scolaires pour faire son travail de vérification et faire des propositions afin d'améliorer les affectations dans le respect des règles communes.

Le mouvement des TZR se réduisant à peau de chagrin (12 pour toute l'académie) avec les suppressions de postes, la quasi-totalité de ces derniers sont affectés sur des postes à l'année.

Un grand nombre de non-titulaires, en CDI mais également en CDD, ont également été affectés. A l'issue du GT, 58 établissements avaient déjà recours à un collègue non affecté dans l'établissement, dont près des 2/3 non-titulaires. Avec les ajustements de la rentrée scolaire, le recours aux personnels précaires a encore augmenté comme chaque année.

S'appuyant sur sa connaissance du terrain, le SNEP FSU est la seule organisation syndicale à avoir fait des propositions. Ces dernières ont permis d'affecter des collègues sur des supports dont l'administration n'avait pas toujours la connaissance. La quasi-totalité de nos propositions ont été validées. Un travail qui démontre bien l'utilité du syndicalisme dans le cadre d'un dialogue social constructif. Preuve également de la confiance que nous accorde l'administration au sujet de la rigueur de notre travail et du sérieux de nos propositions.



# SNEP INFO REUNION - SNEP INFO REUNION -

## MOUVEMENT 2019

Le SNEP FSU Réunion souhaite la bienvenue aux collègues nouvellement mutés dans l'académie ainsi qu'à ceux qui réintègrent la Réunion.

Nous tenons également à féliciter l'ensemble des lauréats 2019 des différents concours (CAPEPS et agrégation).

Enfin, nous avons également comme chaque année une pensée particulière pour nos collègues qui vont goûter aux joies de la retraite. Nous leur souhaitons bon vent pour la nouvelle vie qui s'ouvre à eux !

### ILS & ELLES BOUGENT

VAN GYSEL	FRANCK
GONZALEZ	MICHELE
SAY	CLAUDE
QUILLET PINANA	ANNE
HOARAU	JEAN MARIE
GUIET	GAETAN
PRUD'HOMME	MATTHIEU
GRELAUD	PIERRIC
ELISABETH	YANNICK
REVEL	JEAN-LOUIS
PALMYRE	MARIE-ANICK
PAYET	OLIVIER BERTRAN
BLANC	ARNAUD
LAFOUCRIERE	CHRISTOPHE
STRINTZ	LUCAS
VITRY	FREDERIC
DUFOUR	STEPHANE
MAK-YUEN	VINCENT
GRANDADAM	FLORENT
FIEDOROW	MACIEJ
GRANDIN MARTIN	SOPHIE
GUFFLET	FREDERIC
RUELLAN	EMMANUELLE
PARASSOURAMIN	JEAN RICHARD
NUSSBAUMER	HELENE
LE BARILLEC	MARION
BETTINI	LAURENT
LE FUR	MAELLE
TRAVERSAZ	MATHIEU
MOLER	TONY
CROS	SANDRA
FERNANDEZ	OLIVIER
CHARLOT	LAURENCE
PENOT	PHILIPPE

### ILS & ELLES ARRIVENT OU REVIENNENT

BOURGEOIS	STEPHANNE
DORLA	BEATRICE
FOUDRIN	BRUNO
FREY	DIDIER
GARBAL	OLIVIER
GUILLIEY	JASON
GUITTARD	REMY
HOAREAU	JIMMY
HUO-WU-MAI	JORDAN
LIEVENS	ANNE-SOPHIE
LACHAMBRE	MATHIEU
MAILLOT	JONATHANN
MARTINEZ	HERVE NICOLAS
MAYER	CEDRIC
ORECCHIONI	JEREMY
PARIEL	THOMAS
PESSIDOUS	FLORENCE
ROBERT	SIMON
ROCHELET	OLIVIER
SAMSORA	FREDERIC
SANGLA	FANNY
SENNOUN	DAO-KIM
STRINTZ	ADELINE
ZIBEL	MIKE

### ILS & ELLES PARTENT

AUDENAERT	GABIN
CHEVALIER	JACQUES
DIVERRES	YANN
DUBOIS	VIVIEN
FILLASTRE	MARIANNE
LEU	MAXIME
NGONDY	CECILE

# SNEP INFO REUNION - SNEP INFO REUNION -

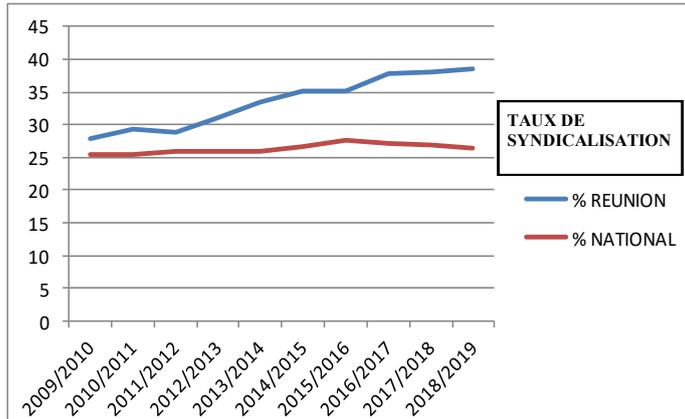
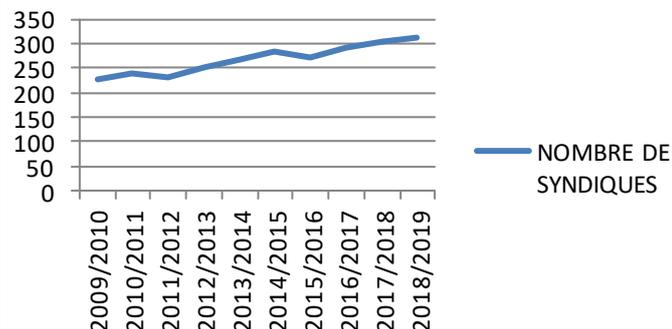
## LE POINT SUR LA SYNDICALISATION

Cette année à nouveau, le SNEP FSU Réunion a dépassé la barre des 300 syndiqués (308) et, de surcroît, légèrement progressé pour atteindre un taux de 38.5%. Dans un contexte très chargé en raison des élections professionnelles, vous nous avez massivement plébiscité dans les urnes sans pour autant négliger vos adhésions. Cette dynamique positive se poursuit depuis plusieurs années grâce à un fort taux de re-syndicalisation (supérieur à 85%), une progression constante du nombre d'adhérents chez les non titulaires (+ de 50% de syndiqués) et un taux de syndicalisation très important chez les stagiaires.

Ceci est bien la preuve concrète du travail réalisé par les militants du SNEP FSU Réunion et de votre attachement à nos valeurs. Merci à toutes et tous pour la confiance que vous nous accordez et bonne année scolaire.

Candice Billy - Trésorière Académique

### NOMBRE DE SYNDIQUES



	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
NOMBRE DE SYNDIQUES (Réunion)	228	240	233	250	267	282	272	291	304	308
% REUNION	27,8	29,4	28,8	30,9	33,5	35,1	35,9	38	38	38,5
% NATIONAL	25,5	25,4	25,9	25,6	26	26,6	27,6	27,2	26,8	26,8



## COMMISSION DE REFORME

La commission de réforme traite des accidents de service.

Si vous vous blessez pendant votre service ou sur le trajet établissement domicile, **nous vous conseillons de faire une déclaration.** Si tel devait vous arriver, n'hésitez pas à nous contacter.

Pensez à faire des doubles de tous vos documents.

Le rectorat saisira cette commission s'il estime que votre dossier est incomplet ou « louche » ..... Dans le cas contraire, le rectorat statue seul, la première question étant : le rectorat reconnaît-il l'imputabilité de cet accident au service ? Question fondamentale. Si l'imputabilité est reconnue, peuvent alors se poser des questions d'incapacités et/ou d'indemnités.

Depuis deux ans, la commission se réunit les derniers jeudis de chaque mois. Cela ne signifie pas que des dossiers eps sont présentés à chaque session. Emilie est l'élue titulaire, Manuel le suppléant.

Portez vous bien.

Emilie Soulet Manuel Saint-Lu

### L'accident de travail imputable au service dans la fonction publique.

**L'accident de travail, pour être imputable au service, doit survenir dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice des fonctions de l'agent.**

Pour être reconnu imputable au service, l'accident de travail doit rassembler 3 critères indissociables et cumulatifs :

- **le lieu de l'accident**
- **l'heure de l'accident**
- **l'activité exercée au moment de l'accident**

Ces trois éléments doivent être en lien avec le travail de l'agent pour que l'accident soit reconnu imputable au service. L'accident sur le trajet domicile lieu de travail est donc considéré dès l'instant où il est justifié que ce déplacement entre dans le cadre du service.

### La commission de réforme

La commission de réforme départementale est une instance consultative médicale et paritaire. Elle rend des avis sur les situations des fonctionnaires (fonctionnaires affiliés à la CNRACL exclusivement) en lien avec le risque professionnel (maladie professionnelle, accident de service et accident de trajet) et la retraite pour invalidité. Une commission de réforme est instituée par département sur arrêté du Préfet. Cet arrêté désigne les membres siégeant en commission de réforme :

- un président,
- deux praticiens de médecine générale (et éventuellement un spécialiste),
- deux représentants de l'administration,
- deux représentants du personnel (issus des commissions administratives paritaires de la catégorie hiérarchique de l'agent concerné ou d'électeurs à cette CAP).

L'avis rendu par la commission de réforme doit permettre à votre employeur de prendre les décisions relatives à votre situation administrative.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

La rentrée scolaire coïncide avec le renouvellement du Conseil d'administration. Sans entrer dans les détails, il faut garder à l'esprit que le CA est l'instance démocratique dans les EPLE qui porte essentiellement sur 3 domaines :

- l'autonomie pédagogique et éducative (encadré par l'article R.421-2 du code de l'Éducation)
- l'autonomie budgétaire et financière (le conseil d'administration votant le budget et le compte financier), la passation de marchés ou de certaines conventions
- la passation de marchés ou de certaines conventions

Dans ces conditions il est essentiel qu'au moins un enseignant d'EPS figure sur une liste de candidats (FSU ou sympathisants le cas échéant) en position éligible, afin de défendre les spécificités de notre discipline : respect des horaires obligatoires, forfaits AS, crédits pédagogiques, IMP de coordination voire d'autres, dédoublements pour les heures de natation ou plein air, convention diverses...

C'est pourquoi, nous invitons les collègues militants du SNEP ou sympathisant à se rapprocher urgemment des représentants FSU de leur établissement (SNES, SNUEP, SNUIPP) afin de constituer des listes de candidatures.



Moment essentiel de l'expression démocratique des AS et de leurs représentants, ces élections nous concernent tous et toutes. Parce que les représentant.es des AS au Conseil Régional contribuent à l'évolution du projet et des décisions budgétaires de l'UNSS à tous les niveaux, les animatrices et animateurs d'AS doivent prendre toute leur part dans ces élections en contribuant à leur réussite.

Présidé par le recteur d'académie, le CRUNSS définit la politique académique du sport scolaire dans le cadre des orientations fixées par l'UNSS. Deux représentants du SNEP, des représentants des chefs d'établissement, des parents, du mouvement sportif, du Département et de la Région y participent, ainsi que les IPR, le directeur et les chargés de mission UNSS.

**Le SNEP-FSU est depuis toujours impliqué afin que la profession s'empare de ces élections pour y porter les mandats suivants :**

- Faire vivre un réel fonctionnement démocratique de l'UNSS ;
  - Permettre l'accès à la pratique du plus grand nombre de jeunes scolarisés ;
  - De conforter et développer les moyens de fonctionnement du sport scolaire du second degré ;
- De préserver l'engagement militant des enseignants d'EPS et des élèves.

## ELECTION DES ELUS DES AS

**Mi-octobre, le Directeur Régional UNSS enverra à tous les présidents d'AS les listes candidates. Au cours du mois de novembre, le président de l'AS portera à la connaissance de tous les membres du comité directeur les listes candidates et leur profession de foi. Dans cette même période, il réunira le comité directeur pour procéder au vote.**

### PROCEDER AU VOTE

Le matériel devra être composé de :

- la liste électorale d'émargement : la liste complète des membres du comité directeur de l'AS.
- des bulletins de vote : Les bulletins peuvent être soit des bulletins blancs sur lesquels les membres du comité directeur inscriront le nom de la liste pour laquelle ils votent, soit des bulletins sur lesquels les membres du comité directeur ne devront ni rayer ni panacher les noms.
- du procès verbal pour indiquer le nombre de voix de chaque liste.

Les bulletins seront immédiatement dépouillés et les résultats seront portés sur un PV signé par le président de l'AS et 2 assesseurs. Dès parution de la NS au BO, le SNEP-FSU mettra à votre disposition un modèle de PV. Le président de l'AS transmettra aussitôt le PV au Recteur Les bulletins devront être conservés 2 mois.



## Le paiement en ligne

Vous pouvez désormais payer votre adhésion en une fois directement en ligne sur le site Internet du SNEP-FSU : <http://www.snepfsu.net>



## Le paiement par chèque(s)

Vous pouvez payer en une ou plusieurs fois, en nous envoyant jusqu'à 8 chèques à étaler d'octobre à juin



## Le paiement par prélèvement

Vous pouvez payer en une ou plusieurs fois (jusqu'à 8 fois) en étalant vos prélèvements (effectué le 5 de chaque mois) d'octobre à juin

## Des cotisations pour l'action syndicale et la solidarité

Malgré l'augmentation des charges financières auxquelles le syndicat doit faire face (notamment avec la multiplication de situations et de dossiers auxquels est confronté le secteur « Action juridique » conduisant à devoir former des recours gracieux, saisir les Tribunaux Administratifs, solliciter les conseils et l'aide de nos avocats, ...), le Conseil National du SNEP-FSU a décidé de ne pas augmenter les cotisations syndicales. Le montant de celles-ci pour 2019/2020 est donc identique à celui de l'an passé.

## Crédit d'impôt : adhérer, ça vaut le coût !

Adhérer au SNEP-FSU, c'est donner du poids aux revendications que nous portons pour l'Education Physique et Sportive, le Sport Scolaire, le Sport et les personnels.

Adhérer a un coût, mais il est largement minoré par le crédit d'impôt de 66%. Vous trouverez dans le tableau ci-contre quelques exemples de ce que coûte réellement la cotisation syndicale.

	Professeur(e) EPS ou Sport Classe normale 7 <sup>ème</sup> échelon	Agrégé(e) EPS ou CTPS Classe normale 6 <sup>ème</sup> échelon	C.E EPS Hors Classe 5 <sup>ème</sup> échelon
Cotisation syndicale annuelle	245 €	291 €	318 €
Crédit d'impôts	162 €	192 €	210 €
<b>Coût réel de la cotisation syndicale</b>	<b>83 €</b>	<b>99 €</b>	<b>108 €</b>
Soit, par semaine **	1,60 €	1,90 €	2,07 €

\*\* sur la base de 52 semaines, arrondis au centime le plus proche



## Je soutiens EPS et société

Je suis syndiqué(e) au SNEP en 2019-2020. Je choisis de verser la somme de 10, 20, 30€ ... en ligne sur notre site [www.epsetsociete.fr](http://www.epsetsociete.fr) (paypal) ou par chèque à l'ordre de « EPS et Société », à retourner au CENTRE EPS et SOCIETE - 76, rue des Rondeaux - 75020 Paris

<b>Identité</b>	Date de naissance ___/___/___	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	<b>Situation professionnelle</b>	<b>Etablissement d'affectation ou zone de remplacement</b>			
	Nom				Code établissement		
	Nom de jeune fille				Nom		
	Prénom				Adresse complète		
	Adresse complète				<b>Echelon</b> (ou groupe pour les retraités)		
	Mail				<b>Situation administrative</b> (entourez ci-dessous)		
	Téléphone fixe				TZR	Poste fixe	Temps partiel : %
	Téléphone portable				Prof Sport stagiaire	Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire
			Disponibilité	Congés (parental...)			

<b>Bulletins</b>	<b>Envoi des bulletins SNEP-FSU</b>	<b>Envoi du bulletin FSU ("POUR")</b>	<b>Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin</b>
	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	
Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale			<b>Date et signature</b>

## Cotisations SNEP-FSU DOM 2019-2020

<b>Catégorie professionnelle</b>	<b>Entourez votre catégorie professionnelle</b>				<b>Catégorie/échelon</b>										
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓				1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS				140 €	176 €	200 €	213 €	224 €	231 €	245 €	262 €	279 €	298 €	319 €
	Prof EPS classe normale biadmissible						209 €	218 €	231 €	248 €	260 €	279 €	300 €	322 €	335 €
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe				279 €	293 €	314 €	339 €	360 €	379 €					
	Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex.				330 €	350 €	368 €	396 €	424 €	441 €	468 €				
	AE - CE - PEGC					168 €	176 €	186 €	195 €	204 €	213 €	224 €	235 €	249 €	263 €
	CE - PEGC Hors Classe						248 €	262 €	295 €	318 €					
	CE - PEGC Classe Ex.				295 €	321 €	339 €	360 €	379 €						
	MA et CDI				140 €	158 €	162 €	174 €	186 €	196 €	210 €				
	<b>Entourez votre catégorie professionnelle</b>				<b>Catégorie/échelon</b>										
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓				1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
	Agrégé - CTPS				150 €	232 €	237 €	256 €	272 €	291 €	312 €	335 €	358 €	379 €	395 €
	Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe				358 €	379 €	396 €	424 €	441 €	468 €					
	<b>Entourez votre catégorie professionnelle</b>				<b>Catégorie/échelon</b>										
↓ ↓ ↓ ↓ ↓				1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11	
Agrégé Classe Ex.- CTPS Classe Ex.				396 €	424 €	441 €	468 €	468 €	483 €	508 €					
Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe		140 €	Contractuel (CDD) temps plein à l'année		62 €	Abonnement Bulletin									
Agrégé stagiaire sur 1er poste		150 €	Autre contractuel (CDD)		42 €	Non syndiquables		75 €							
Congé parental - disponibilité		46 €	Congé de formation		143 €	Institutions/Associations		75 €							
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.			Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.			Etudiants STAPS		20 €							
<b>Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.</b>															
			Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4		94 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8		148 €							
Inférieur à 1151 € → Groupe 1		51 €	Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5		103 €	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9		160 €							
Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2		68 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6		117 €	Supérieur à 2 900 € → groupe 10		168 €							
Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3		83 €	Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7		134 €										

## Je choisis de payer ma cotisation...

1/ **Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snepfsu.net>

2/ **Par chèque** à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8)  (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ **Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

<b>PRELEVEMENT MANDAT</b>  Single Euro Payments Area	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.	
	Une demande de remboursement doit être présentée :	
	- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,	
	- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.	
	Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
	Nom	
	Prénom	
	Adresse	
	Compl. d'adresse	
	CP - Ville	
Pays		
Code IBAN		
Code BIC		
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB	
NE RIEN INSCRIRE ICI →	<input type="text"/>	

Pour le compte du  
**SNEP-FSU**  
**75, rue des Rondeaux**  
**75020 PARIS**  
 Ref : cotisation SNEP  
 A :  
 Le :  
 Signature :

**CREDIT D'IMPOT**  
 Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.  
 Par exemple, une cotisation de 200 € ne vous coûte réellement que 68 €.